

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 5 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE : 5 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L’an deux mille vingt-six, le douze mai, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le cinq mai deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, M. BRENOT, Mme HADIL, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. MOHAMMED (procuration M. BOUCHELLA)
M. LIAOUI (procuration M. LONGEAULT)
Mme PREVOST (procuration Mme CHARLOT)
Mme GEREMIA (procuration M. DA CRUZ)
M. MARCIN (procuration Mme ABLOUH)
Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

**AVIS DE L’AUTORITE ORGANISATRICE DE L’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT SUR UN PROJET
DE CREATION D’UN ETABLISSEMENT D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

VU le décret n°2025-304 du 1^{er} avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches,

VU l'arrêté du 31 juillet 2025 relatif aux dossiers et formulaires de demande d'autorisation de création, d'extension, de transformation, de modification des établissements ou services d'accueil du jeune enfant, de renouvellement et de modification du titulaire de l'autorisation,

VU la demande d'avis préalable, relative à la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche, par la SARL OUAKHIR SOCIETY, reçue par la commune, autorité organisatrice de la petite enfance, en date du 11 mars 2026,

CONSIDERANT que la commune, autorité organisatrice de la petite enfance, doit rendre un avis sur le fondement des besoins recensés sur son territoire dans un délai de quatre mois à compter de la date de réception du dossier complet de la demande (soit, en l'espèce, avant le 11 juillet 2026),

CONSIDERANT les besoins recensés en matière de modes d'accueil des enfants de moins de trois ans sur le territoire de Chanteloup-les-Vignes,

ENTENDU l'exposé de Madame Ihame BOUKANDOURA, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance,

Après en avoir délibéré, à la majorité (opposition de M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme VERGNAUD représentée par M. NEY, Mme SISSOKO),

EMET un avis défavorable relatif à la demande d'autorisation de la SARL OUAKHIR SOCIETY pour son projet de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants dont l'implantation est projetée au 27 rue de la Butte des Groux, 78570 Chanteloup-les-Vignes.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-huit mai deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260518-2026-DEL-58-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026